

# 55.7 - REFUS DE QUITTER LE TERRAIN

Si un membre expulsé refuse de se diriger vers l'extérieur du terrain ou exécute des gestes disgracieux, il est suspendu pour une partie additionnelle.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:49:05 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 16:49:10 par Baseball Québec